

Entre le 1er et le 8 Décembre 2022

Élections professionnelles Fonction Publique



AU CST

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Je vote la CGT

POUR QUE DES REPRÉSENTANT.ES QUI INTERVIENDRONT

Pour des meilleures conditions de travail et sur les questions qui nous concernent tous et toutes et plus particulièrement sur :

- Les règlements intérieurs, règlement et plan de formation,
- L'organisation des services,
- La mise en place des comptes épargnes-temps, des astreintes,
- Les mutualisations, les reprises de compétence,
- Les régimes indemnitaires et de leur revalorisation, sur la participation employeur à la protection complémentaire (mutuelle et prévoyance),
- Les critères d'appréciation de la valeur professionnelle,
- Les critères locaux d'avancement de grade ou de promotion interne,
- L'organisation du temps de travail,
- Le CHSCT, les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.



FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES
ET **AGENTS PUBLICS !**



www.cgtservicespublics.fr

BERNARD Sabine	auxiliaire puéricultrice	La Chapelle des marais
DELALANDE Jacques	agent de maîtrise	St Joachim
BIGEARD Sandrine	adjoint d'animation	Mesquer
MALARY Bruno	adjoint administratif principal 1ère classe,	Mesquer
TAYLLAMIN Geoffrey	adjoint technique 1ère classe	La Bernerie en Retz
GUERIN ARNOLD Sophie	agent de maîtrise principal	Le Cellier
SENON Benoît	agent de maîtrise	St Lyphard
GAZEAU Marine	adjoint d'animation	St Lyphard
LETEXIER Vincent	adjoint technique principal 2ème classe	Lavau sur Loire
BONHOMMET Mathilde	adjoint territorial du patrimoine	St Viaud
CAURET Alexandra	rédacteur	Besné
DEROUALLIERE Maryse	adjoint technique principal 2ème classe	St Malo de Guersac
BAUDIC Ghislaine	adjoint technique principal 1ère classe	La Chapelle des Marais
COJEAN Christelle	auxiliaire puéricultrice	La Chapelle des Marais



Voter CGT, c'est l'essentiel

POUR DONNER AUX FUTUR.ES ÉLU.ES LES MOYENS

De défendre les droits et intérêts collectifs de toutes et tous les agent.es statutaires et contractuel.es pour un meilleur service public, du local au national.

- Augmentation des traitements/salaires par le dégel du point d'indice,
- Création d'emplois statutaires,
- Retraite à 60 ans maximum avec une pension d'au moins 75% du traitement/salaire brut des 6 derniers mois,
- Mise en oeuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- Abrogation du jour de carence,
- Intégration des primes dans le traitement indiciaire,
- Doublement du traitement/salaire entre le début et la fin de carrière,
- 10% du temps de travail consacrés à la formation professionnelle,
- Financement du CNFPT à 3%,
- Développement des Comités d'Activités Sociales et Culturelles (CASC).

VOTE ÉLECTRONIQUE :
UN SEUL TOUR DE SCRUTIN
CHAQUE VOIX COMPTE !

Pour nous contacter : cgt.petitecom44@laposte.net

